

	COMPTE RENDU DE REUNION	Date : Jeudi 26 juin 2025
	SERVICE : CONSEIL DE VIE SOCIALE	Numéro du compte rendu : 2
		Rapporteur : Audrey PITHON

PRÉSENTS :

- Mme ANGBAULT Marie-Paule
- Mme MARTIN Dominique,
- Mme PASQUIER Gérard,
- Mme DUPE Michèle,
- Mme GOURDON Marie-Thérèse,
- Mme GEINDREAU Gisèle,
- Mme IZZI Sylvia,
- Mme JARRY Magalie,
- Mme ROYER Stéphanie,
- Mr HARPIN Emmanuel,
- Mme FEY Déborah,
- Mr POIRIER Jean-François,
- Mme PITHON Audrey.

A l'ordre du jour :

- 1 – Présentation des nouveaux membres
- 2 - Fiches d'évènements indésirables
- 3 – Animaux en EHPAD
- 4 – Référent Activité Physique et Sportive
- 5 – Réclamations
- 6 – Fusion des sections dépendance et soins
- 7 – Mutuelles des Résidents
- 8 – Questions diverses.

1 – Présentation des nouveaux membres

Pour débiter la réunion, Mr Jean-François POIRIER remercie des nouveaux membres et explique le rôle du CVS. Un tour de table est fait afin que chaque participant se présente.

2 - Fiches d'évènements indésirables

Déborah FEY, qualitiennne, explique c'est qu'est une fiche d'évènement indésirable (EVI). C'est un outil de traçabilité utilisé pour déclarer et analyser tout évènement non souhaité pouvant nuire à la qualité ou à la sécurité des soins ou de l'organisation de travail des salariés. Elles permettent de mettre en place des actions correctives dans le cadre de la démarche qualité. Ces fiches sont traitées en fonction de l'urgence et de la gravité. L'établissement a la volonté que les salariés remontent les erreurs au maximum : l'idée n'est pas de trouver « un coupable » mais de trouver des solutions pour que ces évènements ne se reproduisent plus.

Vous trouverez en pièce-jointe le récapitulatif des fiches d'EVI depuis la dernière réunion soit le 18/03/2025 avec les conséquences et les actions mises en place pour éviter ces évènements.

Mr Poirier indique que dernièrement la majorité des fiches concerne le « circuit du médicament » et le « circuit du repas ». Actuellement, un audit du médicament est en cours par Mathilde Viault, infirmière coordinatrice et Déborah FEY, qualitiennne, pour comprendre comment celui se déroule

et comment l'améliore pour ainsi renforcer le système. Constat que les erreurs se font surtout lors des ruptures de tâches des infirmières. Pour rappel, les piluliers sont préparés par la pharmacie et mis en sachet nominatif. Pour les événements en lien avec les repas, elles concernent souvent les textures.

3 – Animaux en EHPAD

Déborah explique que selon l'article L311-9-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les EHPAD peuvent accueillir des animaux pour améliorer le bien-être des résidents en accord avec le CVS. Pour cela, l'animal doit être bien dressé, soigné, et ne pas présenter de risque (agressivité, allergies). Le résident doit être en capacité d'assurer ses besoins. Il paraît important que ce sujet soit discuté lors de cette réunion pour savoir si l'établissement propose l'accueil des animaux e compagnie aux futurs résidents.

Lors de l'échange avec les membres du Conseil de Vie Sociale, chacun a pu exposer son point de vue. Les discussions ont notamment porté sur l'impact potentiel sur la propreté des locaux, le respect des peurs éventuelles des salariés et des autres résidents, ainsi que sur la difficulté d'éviter la séparation entre l'animal et le résident, surtout lorsqu'une entrée en établissement est déjà un moment délicat. La vie en collectivité implique aussi des contraintes spécifiques à prendre en compte. Au terme de ces échanges, il est apparu que l'accueil permanent des animaux des résidents dans l'établissement ne semblait pas envisageable dans les conditions actuelles. En revanche, il a été jugé important de permettre à ces animaux de venir en visite occasionnelle, car leur présence contribue significativement au bien-être des résidents.

Cette décision pourra être réévaluée et adaptée si nécessaire, en fonction des retours et de l'évolution des besoins.

4 – Référent Activité Physique et Sportive

Depuis une récente réglementation nationale, chaque EHPAD doit désigner un **référent Activité Physique et Sportive (APS)** parmi le personnel. Ce référent a pour missions principales :

- **Promouvoir l'activité physique** adaptée auprès des résidents,
- **Présenter** les possibilités d'activités (dans l'établissement et à l'extérieur),
- **Coordonner les actions** avec l'équipe soignante, les familles et les partenaires extérieurs.

L'objectif est de favoriser **le bien-être, le maintien de l'autonomie** et la lutte contre la sédentarité chez les résidents.

Il paraissait logique que Sylvia IZZI, animatrice, est nommée référente Activité Physique et Sportive au sein de l'EHPAD Notre Dame de Bon Secours puisque c'est l'interlocutrice principale des intervenants extérieurs tels que Tommy (Gym Douce) et c'est elle qui coordonne les randonnées des mardis et jeudis matin.

5 – Réclamations

Une réclamation est une remarque, un compliment ou insatisfaction exprimée par un résident, un proche ou un professionnel, à propos de la vie dans l'établissement (ex. : soins, repas, organisation...). Elle permet de signaler un problème pour que l'établissement puisse répondre et améliorer la qualité du service.

Si vous avez une réclamation à faire, il est important de la transmettre au service administratif de l'EHPAD soit par mail, téléphone ou par oral afin que celle-ci soit tracée. Un logiciel sera certainement mis en place prochainement au sein de l'établissement afin que le personnel puisse le tracer et les répertorier ainsi le suivi des réclamations sera plus affiné.

Un membre famille du CVS indique qu'il ne savait pas à qui s'adresser lors d'une réclamation. En effet, il constate quelquefois que le linge dans l'étagère de sa maman ne lui appartient pas toujours (erreur de rangement). Cela va être remonté et traité.

Un autre membre souhaite indiquer que les temps de réponses aux sonnettes pour les résidents laissés sur les toilettes sont nettement moins longs depuis la mise en place du nouveau dispositif de sonnette. C'est positif !

Un autre indique qu'il manque d'assise dans le parc. Audrey voit cela avec le service technique.

6 – Fusion des sections dépendance et soins

M. Jean-François POIRIER rappelle à tout le monde le financement d'un EHPAD. Trois budgets différents :

- **Partie Hébergement payée par les résidents**
Cette partie est faite pour payer « les murs » de l'établissement ainsi que le service dit hôtelier (lingerie, hygiènes des locaux, cuisine).
- **Partie Dépendance financée par le département en fonction du taux de dépendance dans l'EHPAD**
Cette partie est faite pour payer une partie des aides-soignantes et du matériels tels que les fauteuils, rails ...
- **Partie Soins payée par l'ARS**
Cette partie est faite pour payer les infirmières, les médecins, une partie des aides-soignantes et tout ce qui est prise en charge soignante.

Étant une Association, le but est d'équilibrer les budgets et de faire peu de bénéfice. Il est tout de même important d'en faire un peu pour pouvoir investir dans du nouveau matériel, entretenir les locaux et ainsi rester attractif pour les résidents comme pour les salariés.

Au 1^{er} juillet 2025, plusieurs départements, dont le nôtre, vont tester un nouveau mode de financement en fusionnant les parties dépendance et soins. Cela facilitera la répartition des charges. Cette section sera versée par l'ARS.

7 – Mutuelles des Résidents

Pour rappel, à l'entrée en EHPAD, **les mutuelles des résidents doivent être renégociées**. En effet, l'établissement fonctionne en dotation globale, ce qui signifie que certains frais comme les visites médicales, les séances de kinésithérapie, les médicaments ... sont pris en charge directement par l'EHPAD. Cela peut donc modifier les remboursements habituels que les mutuelles proposent.

Nous rappelons à toutes les familles l'importance de revoir leur contrat de mutuelle, de comparer les offres et de choisir la formule la mieux adaptée. Une des familles présentes indiquent qu'en faisant cela, elle a vu le coût du contrat quasiment divisé par deux.

8 – Questions diverses.

➤ Réseaux Sociaux

Audrey rappelle que suite au dernier Conseil de Vie Sociale, il a été évoqué la mise en place de réseaux sociaux afin d'assurer une meilleure ouverture vers l'extérieur.

Elle explique avoir suivi une formation d'une journée portant sur la gestion des réseaux sociaux, notamment Facebook et LinkedIn, en vue de leur mise en place. Les liens vers ces pages seront communiqués prochainement.

- **Facebook** sera pour relayer des informations générales et partager des actualités sur la vie de l'établissement.
- **LinkedIn** ciblera les informations générales, des actualités professionnelles et des éléments liés à l'organisation du travail.

➤ Évaluation externe

En mars ou avril 2026, nous allons avoir une évaluation externe. C'est un **contrôle réalisé par un organisme indépendant**, tous les 5 ans, pour vérifier la **qualité de l'accompagnement** proposé en EHPAD. Elle permet de :

- **Mesurer le respect des droits** des résidents,
- **Vérifier la qualité des soins et du cadre de vie**,
- Identifier des **axes d'amélioration**.

Les résultats sont transmis à l'**ARS** et servent à renforcer la qualité des services proposés.

Pour préparer celle-ci, Mr Poirier indique que le Codir a choisi de partir de la chartre des droits pour traiter un thème par mois jusqu'à la date de l'évaluation. Les équipes échangent autour de ces thèmes et expliquent leurs visions. Le CVS sera amené à traiter certains sujets. Sur le mois de juin, le thème de la « dignité et de l'intimité » a été évoqué et en juillet, ce sera « la non-discrimination ».

➤ Question éthique

M. Poirier a partagé une question éthique récente concernant la fin anticipée du contrat de séjour permanent d'un résident, arrivé seulement 15 jours auparavant. Ce résident présentait un comportement très différent de celui décrit dans son dossier médical initial, relevant davantage d'un trouble psychiatrique avec des actes de violence envers les équipes et le matériel.

Les professionnels de l'établissement ne sont pas formés pour gérer ce type de situations. Après une analyse approfondie, prenant en compte les différents points de vue des intervenants, il a été constaté que la situation constituait un danger réel pour les salariés et les autres résidents.

Il a donc fallu prendre une décision rapide, en évaluant les causes et les conséquences de maintenir ou non ce résident dans l'établissement. Le Comité de Direction a estimé qu'il était nécessaire de mettre fin au contrat permanent, malgré la difficulté de cette décision, notamment en raison de son impact pour le résident et sa famille. M. Poirier tient à souligner que cette mesure vise avant tout à protéger le personnel, les résidents et l'établissement dans son ensemble.

➤ Période d'été

Concernant la période estivale, nous avons relancé les dernières familles afin qu'elles puissent fournir des ventilateurs, de manière à ce que chaque résident dispose du sien, en prévision des pics de chaleur qui risquent de se répéter cet été.

En ce qui concerne les plannings du personnel et les congés d'été, comme chaque année, nous pouvons compter sur le soutien des jeunes du Pin en Mauges et des environs. Ces jeunes remplaçants sont motivés, beaucoup d'entre eux poursuivent des carrières dans le secteur sanitaire et social ou ont une sensibilité particulière envers les personnes âgées. À ce jour, les effectifs prévus sont complets sur le

papier. Ce système peut vite être désorganisé en cas d'arrêts de travail (comme dans toutes organisations).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

La prochaine réunion CVS aura lieu le mardi 30 septembre 2025 à 15h00.

Jean-François POIRIER
Directeur